

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Commune de Septèmes-les-Vallons - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Septèmes-les-Vallons, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1 133 731 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2017, sur une dépense subventionnable de 2 267 465 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Septèmes-les-Vallons la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqués en annexe 2 du rapport.

Cette action est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée